Monoxyde de carbone : reconnaître les symptômes pour éviter l'intoxication



Maux de tête, nausées, vertiges… reconnaître ces symptômes peut sauver des vies !

Le monoxyde de carbone peut être émis par toutes les sources de combustion : chauffage (au bois, au fioul, au charbon, au pétrole), mais aussi cuisinière au gaz, barbecue, brasero ou groupe électrogène. Il est incolore, inodore et non irritant, il ne prévient donc pas de son arrivée. Les seuls signaux d'alerte de l'intoxication sont l'apparition des symptômes. Selon la quantité de CO et la sensibilité des personnes, ces symptômes peuvent varier : Maux de tête, nausées, vomissements, fatigue physique et psychique, vertiges… Dans les cas les plus graves, l'intoxication peut aller jusqu'à la perte de connaissance, le coma, voire le décès.

Il faut penser à une intoxication au CO quand :

- Les symptômes apparaissent toujours dans un même lieu
- Ils se répètent aux mêmes heures de la journée
- Plusieurs personnes vivant ou cohabitant dans un même lieu présentent certains signes décrits ci-dessus.

Pour éviter une intoxication :

- Faites vérifier vos installations de chauffage au moins une fois par an par un professionnel.
- Veillez à ce que le conduit de fumée fasse l'objet d'un ramonage mécanique.
- Ne bouchez jamais vos aérations et aérez régulièrement votre logement, même en hiver.
- Les chauffages d'appoint (gaz ou pétrole) ne doivent pas être utilisés plus de 2h consécutives.

Pour plus d'informations :
https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/intoxications-au-monoxyde-de-carbone

Lien associé

Consulter le dépliant sante.gouv.fr

Document associé

flyer_monoxyde-dec2024 1,70 Mo, pdf

- Partager sur
- Partager sur Facebook

- Partager sur Twitter
- Partager sur LinkedIn
- Partager par email
- Enregistrer en PDF